

Devenir jeune sapeur-pompier de Paris (JSPP)



Conditions d'admissions :



Nationalité Française.



Avoir entre **14 et 16 ans**.



Participer obligatoirement à un stage de sélection d'une semaine (découverte de la BSPP et des JSPP) durant l'année scolaire précédent l'intégration au dispositif JSPP.



Etre domicilié sur les départements 75, 92 93 ou 94.

PRESENTATION DU DISPOSITIF JSPP

Tous les ans, environ 90 jeunes domiciliés sur le secteur de compétence de la BSPP rejoignent le dispositif JSPP de la BSPP. Pendant 3 ans, ils participent à une formation riche en activités comprenant :

- Formation militaire et civique,
- Formation en secourisme,
- Formation incendie, manœuvres incendie et de sauvetage,
- Sport.

A l'issue de ces 3 années, le JSPP obtient des diplômes reconnus dans le monde des sapeurs-pompiers et des entreprises.

PREMIERE ETAPE : LE **STAGE DE DECOUVERTE D'UNE SEMAINE**

La Brigade accueille tous les ans environ 300 stagiaires en semaine de découverte. Ce stage permet de sélectionner les candidats les plus sérieux et les plus motivés pour intégrer le dispositif des JSPP.

Plusieurs stages de découverte sont organisés chaque année :

- Pendant les semaines précédant les vacances scolaires de Noël et d'hiver,
- Durant les vacances scolaires de la Toussaint, des vacances d'hiver et de Pâques.

DEUXIEME ETAPE : LA FORMATION DURANT LES 2 PREMIERES ANNEES

L'incorporation des JSPP se fait à la fin de l'été chaque année et comprend les formalités administratives, la visite médicale (en centre médical de la BSPP), l'habillage et la perception des affaires JSP. Ces démarches se font sur 2 jours.

Chaque année, 6 centres de formation JSPP accueillent de nouveaux JSPP.

La formation s'étale sur 30 samedis après-midis, chaque année, durant la période scolaire (il n'y a pas de formation durant les vacances scolaires, sauf exception). Durant la formation, les JSPP participent, de temps en temps, à des activités civiles tels que Journées européennes du patrimoine, cérémonies militaires, banque alimentaire, etc.

TROISIEME ETAPE : LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN TROISIEME ANNEE

En 3^e année du cursus JSPP, les jeunes sapeurs-pompiers ayant réussi le Brevet national de JSP et le PSE1, participent à la formation professionnelle.

DIPLOMES OBTENUS PAR LES JSPP A L'ISSUE DES 3 ANNEES DE FORMATION

En 3 années de formation, le JSPP peut prétendre à réussir les diplômes ci-dessous lui permettant une insertion dans le monde des sapeurs-pompiers et du marché du travail.

- Brevet national de JSP permettant d'intégrer les sapeurs-pompiers civils en province,
- PSE 1 et 2 (premiers secours en équipe de niveau 1 et 2),
- SSIAP 1 (service de sécurité incendie et d'assistance à personne de niveau 1),
- SST (sauveteur secouriste du travail),
- H0B0 (habilitation électrique),
- IMP1 (intervention en milieu périlleux), ou initiation au métier de cordiste, dispensé par le GRIMP de la BSPP.

QUELQUES CONSEILS :

- Faire preuve de sérieux et de motivation.
- Démontrer son envie d'intégrer le dispositif JSPP de la BSPP durant la semaine de découverte.

INFORMATIONS UTILES

cadets@pompiersparis.fr

<https://www.facebook.com/Brigade-de-sapeurs-pompiers-de-Paris-JSPP-site-officiel-595087120559703/?fref=ts>

01 47 54 66 49

01 47 54 66 68